



**CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA**

Conseil du 4 juillet 2022

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Avenant n°1 au contrat de CSP transports

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 4 juillet 2022 à 17h00, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO, sur convocation en date du 28 juin 2022.

PRESENTS :

BERTOLUCCI Marie-Christine, BIAGGINI Jean-Jacques, DE CASALTA Jean-Sébastien, GIAMARCHI Marie-Dominique, LACAVE Mattea, LINALE Serge, LEONARDI Jean-Charles, LOMBARDO Florence, LORENZI Thérèse, MASSONI Jean-Joseph, MILANI Jean-Louis, MORGANTI Julien, MUSSIER Emma, PADOVANI Marie-Hélène, PELLEGRINI Leslie, PERFETTINI Martine, PETRI-GUASCO Emmanuel, POLIFRONI Bruno, POLISINI Ivana, POZZO DI BORGO Louis, ROSSI Michel, SAVELLI Jean-Michel, SAVELLI Pierre, SIMONI Pierre-Baptiste, TIERI Paul, TIMSIT Christelle

ONT DONNE POUVOIR :

BATTESTI Gilles	à	BIAGGINI Jean-Jacques
COLOMBANI Carulina	à	LINALE Serge
MALAFRONTÉ Christine	à	BERTOLUCCI Marie-Christine
ROMITI Gérard	à	POZZO DI BORGO Louis
ZUCCARELLI Jean	à	DE CASALTA Jean-Sébastien
SIMONPIETRI Pierre-Michel	à	POZZO DI BORGO Louis

ABSENTS :

CALLIER Jeanne, DE GENTILI Emmanuelle, PADOVANI Jean-Jacques, PERETTI Philippe, PIPERI Linda, SALGE Hélène, SIMEONI Gilles, VESPERINI Françoise

QUORUM : 14

M. SIMONI Pierre-Baptiste est élu secrétaire de séance.

OBJET : Avenant n°1 au contrat de CSP transports

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia en date du 22 décembre 2021, approuvant le choix de la société des Autobus Bastiais comme délégataire du service public des transports urbains de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le contrat de concession de service public et ses annexes conclu entre la Communauté d'Agglomération de Bastia et la Société des Autobus Bastiais pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2022 ;

Considérant le caractère transitoire de la nouvelle CSP transports, ainsi que le retour d'expérience du premier semestre d'exploitation ;

Considérant la volonté de renforcer notamment le caractère social de la nouvelle tarification des transports ;

Considérant le projet d'avenant n°1, ci-annexé ;

Vu l'avis favorable du Bureau communautaire ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A la majorité)

Contre : M. Morganti

Le projet d'avenant n°1 au contrat (ci-annexé) ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRESIDENT

LOUIS POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr